

Vote du Parlement sur la réforme de l'ETS* : un bon équilibre entre protection du climat et compétitivité de l'industrie

Mercredi 15 février, le Parlement européen s'est prononcé en faveur d'une réforme ambitieuse de l'ETS pour 2021 – 2030. Afin de corriger les principales imperfections du système actuel, cette réforme vise deux objectifs :

- mieux réguler la quantité de quotas en circulation pour éviter l'effondrement du prix du carbone,
- mieux protéger les industriels de la « fuite de carbone » c'est-à-dire de la perte de compétitivité liée à une mise en œuvre unilatérale d'un prix du carbone.

Ce vote est l'aboutissement d'un an de travaux sur une directive éminemment complexe. Ces deux piliers de la réforme sont les clés d'une politique climatique européenne qui a légitimement vocation à devenir un modèle à l'international, tout en étant en phase avec ses engagements dans le cadre de l'Accord de Paris.

« Il est indispensable que les industriels de la chimie retrouvent au plus vite la visibilité et la confiance nécessaires à la reprise de l'investissement en France et en Europe » estime Jean Pelin, Directeur général de l'Union des Industries Chimiques (UIC).

L'UIC souhaite à présent que le Conseil tienne compte des compromis les plus importants issus de ce vote au Parlement. La concordance des allocations avec la production réelle, l'ajustement possible entre allocations et mise aux enchères et l'harmonisation européenne de la compensation des coûts indirectes du carbone sont des éléments absolument indissociables de ceux visant à augmenter le prix du carbone à partir de 2021.

L'UIC restera mobilisée et veillera au respect de cet équilibre.

L'Union des Industries
Chimiques (UIC) a pour
mission de promouvoir
l'industrie chimique en
France et en est le
porte-parole. L'industrie
chimique en France est
le 2º producteur
européen, le 6º producteur
mondial. Avec un chiffre
d'affaires de 75 milliards
d'euros en 2015 et
157 000 salariés, elle est
un des tout premiers
secteurs industriels

en France.

*Système Communautaire d'Echanges de Quotas d'Emissions

UIC - contacts presse

Hélène MEJEAN - Directeur de la Communication - UIC - 01.46.53.11.65 / 06.71.06.72.49 hmejean@uic.fr

Fanny MILCENT-BAUDOIN - ACCOM'S - 01.76.21.54.06 / 06.80.14.31.69 fannymilcent-baudoin@accoms.eu

